



EPhEP

ÉCOLE PRATIQUE
DES HAUTES ÉTUDES
EN PSYCHOPATHOLOGIES

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LIVRET DES ENSEIGNEMENTS

2019/2020

Nouvel agrément ministériel du 26 octobre 2016
NOR : AFSH1630871S

ISO 9001:2015
BUREAU VERITAS
Certification



Présentation de l'EPheP	p. 3
Les enseignements	p. 5
<i>Cursus général</i>	p. 7
<i>Cursus spécialisé</i>	p. 9
Recherche	p. 18
Les enseignants	p. 20
Inscriptions	p. 23

EXPOSÉ DES MOTIFS



La Météo des pathologies

Nous sommes à l'époque où plus que jamais la pathologie individuelle est liée à la pathologie sociale.

C'est ainsi que la formation des jeunes, par exemple, est beaucoup plus captive de l'évolution sociale des mœurs que de la loi familiale, lorsqu'elle existe encore.

Cette évolution, qui prône l'affranchissement des contraintes morales, fait obstacle à l'acquisition par le sujet d'un domicile psychique propre, abri ordinaire non seulement de son identité mais aussi de sa pensée et de la responsabilité de ses choix.

Que le savoir pour lui se trouve en dehors (big data) peut expliquer que son intériorisation semble superflue et le "copier-coller" une procédure normale.

Le risque est ainsi celui d'une suggestibilité plus sensible aux affects qu'à la raison : ce qu'on appelle aussi populisme.

Mais le problème n'est pas seulement politique.

Le malaise se creuse en effet entre l'accaparement par des jouissances organiques multipliées et sophistiquées et la carence d'une satisfaction morale.

On s'est arrêté à la croyance que la loi paternelle en était la condition alors qu'elle n'est que la légitimation de la sexualité.

Les enseignements de notre École invitent à explorer les pathologies névrotiques et psychotiques qui sont des effets de cette loi et à approcher les possibilités de ce qui serait un rapport neuf au langage.

Charles Melman

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE



L'École Pratique des hautes Études en Psychopathologies (EPhEP) est un **lieu d'enseignement théorique et pratique de la psychopathologie.**

Son enseignement s'appuie sur les connaissances et la tradition rationaliste d'où est issue la psychopathologie : la médecine, la psychanalyse et ce que l'on appelle classiquement les humanités. Il a pour objectif de former des praticiens attentifs à l'actualité de la cité, c'est-à-dire :

- capables de travailler dans les institutions ou à titre privé,
- ouverts aux recherches qu'appelle la clinique contemporaine,
- soucieux d'une pratique attentive à l'autre, à la disparité des places et aux conséquences éthiques qui s'en déduisent.

Il vise à introduire à tout champ d'études permettant d'appréhender aujourd'hui les savoirs constitutifs d'une société : langues, religions, productions culturelles, économie, législation, entre autres.

Cette formation s'adresse ainsi aux praticiens de la santé, aux médecins, aux psychanalystes, aux psychologues, aux personnes intervenant dans le champ du travail social ou de la justice, aux enseignants et aux éducateurs, aux étudiants en lettres ou en sciences, et plus généralement à tous ceux que leur pratique confronte aux faits de la

psychopathologie et à leurs effets individuels ou sociaux.

Son enseignement veille spécialement à isoler les formes cliniques de ces faits, à en éclairer la nature et les conditions, à apprécier la ou les responsabilités qu'ils peuvent impliquer.

Enfin la formation est personnalisée et engage autant ceux qui la reçoivent que ceux qui la dispensent.

L'enseignement de l'EPhEP s'adresse donc à toute personne intéressée ou concernée par la psychopathologie, et qui souhaite en apprendre les principes et la pratique. Il est ouvert à tous sans condition de diplôme, sauf pour les étudiants qui souhaitent pouvoir être inscrits au terme de la formation sur les listes de psychothérapeutes : ceux-là doivent satisfaire aux niveaux préalables de formation prévus par la loi¹.

Chaque candidat doit **adresser au Doyen une demande d'inscription motivée, et être reçu ensuite par lui ou par les Directeurs des enseignements, qui statuent sur l'agrément de la demande.**

^{1/} Cf. Arrêté du 8 juin 2010 relatif à la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute.

Direction de l'École

Dr. Claude LANDMAN, doyen

Mme Angela JESUINO et M. Pierre-Yves GAUDARD, vice-doyens

M. Pierre-Yves GAUDARD, directeur des enseignements

Mme le Pr. Anne VIDEAU, directeur conseil

Comité pédagogique

Dr. Claude LANDMAN, doyen

Mme Angela JESUINO et M. Pierre-Yves GAUDARD, vice-doyens

M. Pierre-Yves GAUDARD, directeur des enseignements

Mme le Pr. Anne VIDEAU, directeur conseil

Mme Silvia SALAMA, responsable des T.D.

Comité scientifique

Sont membres du Comité scientifique, outre les membres du Comité pédagogique, le Dr. Charles Melman, Doyen honoraire, psychiatre, psychanalyste, fondateur de l'ALI et les personnalités extérieures suivantes :

M. Alexandre ALARIC, philosophe, théoricien de la littérature, Université des Antilles ;

M. Gabriel BERGOUNIOUX, professeur de linguistique à l'Université d'Orléans ;

Dr. Jean GARRABÉ, psychiatre, président du Collège de psychiatrie, président d'honneur de l'Évolution psychiatrique ;

M. Marcel GAUCHET, philosophe, historien, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) ;

Mme le Dr. Françoise GOROG, psychiatre, psychanalyste, praticien attaché au CH de Sainte Anne ;

M. le Pr. Patrick GUYOMARD, ancien élève de l'ENS, professeur à l'Université Paris Diderot-Paris 7 émérite, psychanalyste, fondateur de la Société de Psychanalyse Freudienne ;

M. le Pr. Émile JALLEY, ancien élève de l'ENS, agrégé de philosophie, Professeur honoraire de psychologie clinique et d'épistémologie à l'Université Paris-Nord ;

M. Abdelwahab MEDDEB †, poète, écrivain, professeur de littérature comparée à l'Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense ;

Dr. Robert NEUBURGER, Professeur honoraire ULB (Bruxelles), Président de l'Association suisse de thérapie familiale ASTHEFIS, ancien vice-président de l'Association française de thérapie familiale (AFTF) ;

M. Jorge SEMPRÛN †, écrivain, cinéaste, ancien ministre de la culture du gouvernement espagnol ;

M. le Pr. Roger TOUMSON, essayiste, poète, écrivain, professeur émérite à l'Université des Antilles ;

M. le Pr. Jean-Pierre WARNIER, Professeur d'Ethnologie, émérite, à l'Université Descartes Paris V.

Responsables du site

Mme Marie-Charlotte CADEAU, responsable éditoriale, psychanalyste

Mme Françoise CHABERNAUD, responsable technique

Secrétariat et scolarité

Mme Laurence DUVERNEUIL

LES ENSEIGNEMENTS



Une offre d'enseignement diversifiée

L'EPHEP propose les 16 Enseignements Spécialisés (E.S.) suivants à ses étudiants :

- **E.S. 1 :** psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent ;
- **E.S. 2 :** sémiologie psychiatrique I ;
- **E.S. 3 :** les dimensions sociales et historiques en psychopathologie ;
- **E.S. 4 :** phénomènes d'emprise, suggestions et croyances ;
- **E.S. 5 :** psychopathologie générale et histoire de la psychiatrie ;
- **E.S. 6 :** névroses, psychoses et perversions ;
- **E.S. 7 :** clinique contemporaine ;
- **E.S. 8 :** sémiologie psychiatrique II ;
- **E.S. 9 :** psychopathologie et philosophie ;
- **E.S. 10 :** neurologie et neurosciences ;
- **E.S. 11 :** psychopathologie et anthropologie ;
- **E.S. 12 :** sémiologie psychiatrique III ;
- **E.S. 13 :** les différentes méthodes analytiques ;
- **E.S. 14 :** psychopathologie, droit et déontologie de la prise en charge ;
- **E.S. 15 :** prescription et psychopathologie ;
- **E.S. 16 :** psychopathologie cognitive, systémique et institutionnelle.

Ces E.S. se répartissent en fonction des objectifs de formation de l'étudiant, et des cursus d'enseignement répondant à ces objectifs.

Ces E.S. se répartissent en fonction des objectifs de formation de l'étudiant, et des cursus d'enseignement répondant à ces objectifs.

Lieu des enseignements

**35 bis, rue de Sèvres
75006 Paris
(Métro Sèvres-Babylone)**

L'EPhEP offre deux cursus et une formation à la recherche en psychopathologie

Le Cursus général

Le Cursus Général regroupe les deux premières années d'études. Il est ouvert à tous ceux qui le souhaitent **sans condition de diplôme**. Il peut faire l'objet de deux modalités d'évaluation différentes (*cf. infra*).

Le Cursus spécialisé

Le Cursus spécialisé est réservé aux étudiants titulaires des diplômes prévus par la loi afin de prétendre au titre de psychothérapeute.

La Formation à la recherche en psychopathologie

Les étudiants de l'EPhEP peuvent prolonger les deux Cursus par une année supplémentaire de Formation à la recherche en psychopathologie.

Cette année de Formation à la recherche en psychopathologie est également ouverte

- aux **professionnels du soin** désireux de parfaire leurs savoirs théoriques et pratiques et de s'initier à la recherche en psychopathologie.
- aux **étudiants** ayant suivi en Université une formation **en psychologie de niveau Master 1 ou 2**, désireux d'approfondir les cadres théoriques et cliniques de leur savoir en psychopathologie.

L'entrée n'y est pas de droit : elle est réservée aux étudiants qui en font la demande, demande suivie d'un entretien avec l'un des membres de la Direction de l'EPhEP.

L'ouverture de cette section est soumise au nombre d'étudiants souhaitant s'inscrire sur un axe de recherche donné.

1. Le Coursus général

Le Coursus général est ouvert à tous les étudiants qui en formulent la demande, sans condition de diplôme. Les ES 8, 12 et 15 sont facultatifs.

- **E.S. 1** : psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent ;
- **E.S. 2** : sémiologie psychiatrique I ;
- **E.S. 3** : les dimensions sociales et historiques en psychopathologie ;
- **E.S. 4** : phénomènes d'emprise, suggestions et croyances ;
- **E.S. 5** : psychopathologie générale et histoire de la psychiatrie ;
- **E.S. 6** : névroses, psychoses et perversions ;
- **E.S. 7** : clinique contemporaine ;
- **E.S. 8** : sémiologie psychiatrique II ;
- **E.S. 9** : psychopathologie et philosophie ;
- **E.S. 10** : neurologie et neurosciences ;
- **E.S. 11** : psychopathologie et anthropologie ;
- **E.S. 12** : sémiologie psychiatrique III ;
- **E.S. 13** : les différentes méthodes analytiques ;
- **E.S. 14** : psychopathologie, droit et déontologie de la prise en charge ;
- **E.S. 15** : prescription et psychopathologie ;
- **E.S. 16** : psychopathologie cognitive, systémique et institutionnelle.

La scolarité dure deux ans.

Les étudiants commencent leur scolarité soit par les E.S. de 1 à 8, soit par les E.S. de 9 à 16, cela en fonction des E.S. ayant cours l'année de leur première inscription, sachant que seulement une partie des E.S. est enseignée chaque année. Par exemple, les étudiants inscrits pour la première fois lors d'une année où sont enseignés les E.S. de 1 à 8 pourront suivre les E.S. de 9 à 16 lors de leur seconde année. De la même façon, les étudiants inscrits pour la première fois dans une année où les E.S. de 9 à 16 sont

enseignés suivront les E.S. de 1 à 8 lors de leur seconde année.

Seront enseignés à la Rentrée 2019-2020 les ES 9 à 16, dans les Modules Théoriques MT III Théories se rapportant à la psychopathologie et MT IV Principales approches utilisées en psychothérapie.

Les enseignements comprennent également des cours magistraux et des travaux dirigés spécifiques.

Le contrôle des connaissances concernant le *Cursus général*

L'assiduité aux enseignements est fortement recommandée.

Deux modalités de contrôle des connaissances sont offertes aux étudiants de ce Cursus :

A / Les étudiants peuvent opter pour un **contrôle simple** qui tient compte de la présence aux enseignements et de la participation à la vie de l'école. En fin de scolarité, ils passent un entretien individuel avec l'un des membres de la direction de l'École. Ce mode permet l'obtention d'un Certificat de scolarité.

B / Les étudiants du Cursus général peuvent aussi opter pour un mode de **Contrôle** des connaissances **plus exigeant**, leur ouvrant la possibilité de présenter un dossier de validation des acquis de l'expérience (**V.A.E.**)

Par le biais de cette procédure de VAE, ils peuvent obtenir la reconnaissance d'un niveau d'équivalence les **autorisant à préparer un diplôme** donnant accès au **cursus spécialisé de l'École** (cf. *infra*).

Dans ce cadre, il sera demandé aux étudiants de rendre 6 devoirs de contrôle continu par an sur les enseignements spécialisés.

Ces travaux feront l'objet d'une notation sur 20.

À cela, il faut ajouter la validation d'un *Practicum*. Cette validation suppose :

1. la participation à des présentations de malades organisées par l'École, comprenant la validation des travaux oraux ou écrits auprès des responsables de ces présentations.

ou
2. la réalisation d'un stage en institution, qui fait l'objet d'un rapport noté par le Tuteur de stage (enseignant de l'EPhEP). Il sera également demandé au Maître de stage (membre de l'institution où celui-ci s'effectue) une évaluation qualitative de ce stage, dont le Directeur de stage tiendra compte pour sa notation du rapport.

La note finale doit être égale ou supérieure à 10 pour que le *Practicum* soit validé.

En fin de scolarité, il sera remis à ces étudiants un relevé de notes détaillé pouvant nourrir leur dossier de VAE.

2. Le Coursus spécialisé

Le Coursus spécialisé ne s'adresse qu'aux étudiants disposant des diplômes requis pour pouvoir, à l'issue de leur formation, effectuer une demande d'inscription sur le Registre des psychothérapeutes.

Organisation des études

La scolarité du Coursus spécialisé se déroule sur deux ans (sauf dérogation, *cf. infra*) et elle comprend cinq **Modules** de formation, qui se déclinent comme suit :

- 4 Modules de formation théorique (M.T.) ;
- 1 Module de formation pratique (M. P.).

Les enseignements représentent 400 h sur deux ans, répartis entre les 4 M.T. à raison d'au moins 100 heures pour chacun.

Les étudiants commencent leur scolarité soit par les M.T. I et II, soit par les M.T. III et IV, cela en fonction des enseignements ayant cours l'année de leur première inscription, sachant

que seulement deux modules sont enseignés chaque année. Les étudiants inscrits pour la première fois lors d'une année où sont enseignés les M.T. I et II pourront suivre les M.T. III et IV lors de leur seconde année, les étudiants inscrits pour la première fois dans une année où les M.T. III et IV sont enseignés suivront les M.T. I et II lors de leur seconde année.

Seront enseignés à la Rentrée 2019-2020 les ES 9 à 16, dans les Modules Théoriques MT III Théories se rapportant à la psychopathologie et MT IV Principales approches utilisées en psychothérapie.

Les Modules de formation Théorique (M.T.)

Chaque M.T. comprend des Cours Magistraux (C.M.), des Travaux Dirigés (T.D.), la participation à des Grandes conférences et des Journées

EPhEP et des Enseignements Spécialisés (E.S.) sous forme de « Conférences École » (C. E.).

Le Module de formation Pratique (M.P.)

Ce Module consiste en un Stage. Ce Stage est effectué en cours d'études, principalement pendant le dernier semestre. Il peut être fait à temps plein ou à temps partiel, de façon continue ou par périodes fractionnées, conformément aux termes du Décret (art. 4).

Le Stage ne peut en aucun cas se dérouler sur le lieu de travail d'une personne en formation. Il est placé sous la **responsabilité conjointe** d'un enseignant de l'École, le Tuteur EPhEP, et d'un professionnel de l'établissement où l'étudiant suit ce Stage, le Maître de stage.

Dérogation concernant la durée de la scolarité

La scolarité se déroule **sur deux ans.**

Toutefois, sous condition de demande écrite et motivée auprès du Directeur des enseignements, il est possible dans certains cas de ne valider qu'un M.T. par an, ce qui permet à l'étudiant d'étaler sa scolarité sur quatre années. L'étudiant devra néanmoins dans ce délai s'être acquitté de son Module de formation pratique (M.P.).

Nature des enseignements

L'enseignement se compose des quatre Modules de formation théorique suivants :

- **Module I** : développement, fonctionnement et processus psychiques.
- **Module II** : critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques.
- **Module III** : théories se rapportant à la psychopathologie.
- **Module IV** : principales approches utilisées en psychothérapie.

Transversalement à ces Modules, et intitulées « Journées EPhEP », des heures seront affectées à des Grandes conférences thématiques. Leur volume horaire peut être pris en compte par l'un des ES de chaque module.

M.T. I: développement, fonctionnement et processus psychiques

Il s'agit de donner à l'étudiant une connaissance précise des processus psychiques, d'un point de vue à la fois théorique et clinique, en insistant sur la structuration et les grandes étapes du développement psychique. Une partie de l'enseignement est ainsi consacrée à la clinique de l'enfance et de l'adolescence. Les enseignants de cours magistraux (C.M.) pour ce module sont :

- **Dr. Claude LANDMAN**, *psychiatre, psychanalyste* ;

- **Dr. Sandrine CALMETTES**, *psychiatre, psychanalyste, ancien médecin Directeur du CMPP de la MGEN*

- **Mme Marie-Christine LAZNIK**, *docteur en psychologie clinique, psychanalyste* ;

- **Pr. Stéphane THIBIERGE**, *directeur de recherches en psychopathologie, psychanalyste.*

Le Module I comprend 25h de Cours Magistraux (C.M.), 15h de travaux dirigés (T.D.) et 4 Enseignements Spécialisés (E.S.) totalisant 60 h de Conférences École (C.E.) :

- Enseignement Spécialisé 1 : psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent ;
- Enseignement Spécialisé 2 : sémiologie psychiatrique I ;
- Enseignement Spécialisé 3 : Les dimensions sociales et historiques en psychopathologie ;
- Enseignement Spécialisé 4 : phénomènes d'emprise, suggestions et croyances.

Les chargés de conférences École (C.E.) pour ces E.S. sont :

- **Mr Alain BELLET** ;

- **Mme Marika BERGÈS-BOUNÈS** ;

- **Dr. Danièle BRILLAUD** ;

- **Mme Marie-Charlotte CADEAU** ;

- **Dr. Sandrine CALMETTES** ;

- **Dr. Jean-Marie FORGET** ;

- **Mme Chantal GABORIT-STERN** ;

- **Mme Angela JESUINO.**

Module I : développement, fonctionnement et processus psychiques	100 h
Cours Magistraux <i>Dr. Claude LANDMAN, Dr. Sandrine CALMETTES, Mme Marie-Christine LAZNIK, M. le Pr Stéphane THIBIERGE</i>	25 h
Travaux Dirigés	15 h
4 Enseignements Spécialisés : Conférences Écoles	60 h
Enseignement Spécialisé 1 : psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent <i>Mme Marika BERGÈS-BOUNÈS, Dr. Jean-Marie FORGET</i>	15 h
Enseignement Spécialisé 2 : sémiologie psychiatrique I <i>Dr. Danièle BRILLAUD, Mme Marie-Charlotte CADEAU, Mme Chantal GABORIT-STERN</i>	15 h
Enseignement Spécialisé 3 : Les dimensions sociales et historiques en psychopathologie <i>Mr Alain BELLET</i>	15 h
Enseignement Spécialisé 4 : phénomènes d'emprise, suggestions et croyances <i>Nouvel enseignant</i>	15 h

M.T. II : critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques

L'enseignement du M. T. II a pour visée de transmettre à l'étudiant une connaissance approfondie de la nosographie mais également de le familiariser avec la démarche nosologique : qu'est-ce qu'un fait clinique, que peut-on appeler ainsi, et quelles sont pour cela les conditions minimales ? On insistera sur l'importance et les enjeux de la nomination et de l'écriture dans le champ de la psychopathologie.

Les enseignants de Cours Magistraux dans ce Module sont :

- **Dr. Martine GROS**, *psychiatre, psychanalyste* ;
- **Dr. Catherine RONDEPIERRE**, *psychiatre, psychanalyste* ;
- **Dr. Rémi TEVISSEN**, *psychiatre, psychanalyste*.

Le Module II comprend 25h de C. M., 15h de T. D. et 4 E.S. totalisant 60h de C.E. :

- Enseignement Spécialisé 5 : psychopathologie générale et histoire de la psychiatrie ;
- Enseignement Spécialisé 6 : névroses, psychoses et perversions ;
- Enseignement Spécialisé 7 : clinique contemporaine ;
- Enseignement Spécialisé 8 : sémiologie psychiatrique II.

Les chargés de conférence École (C.E.) pour ces Enseignements Spécialisés sont :

- **Dr. Danièle BRILLAUD** ;
- **Dr. Jean-Louis CHASSAING** ;
- **Dr. Jean GARRABÉ** ;
- **Dr. Bernard VANDERMERSCH**.

Module II : critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques	100 h
Cours Magistraux <i>Dr. Martine GROS, Dr. Catherine RONDEPIERRE, Dr. Rémi TEVISSEN</i>	25 h
Travaux Dirigés	15 h
4 Enseignements Spécialisés : Conférences Écoles	60 h
Enseignement Spécialisé 5 : psychopathologie générale et histoire de la psychiatrie <i>Dr. Jean GARRABÉ</i>	15 h
Enseignement Spécialisé 6 : névroses, psychoses et perversions <i>Dr. Bernard VANDERMERSCH</i>	15 h
Enseignement Spécialisé 7 : clinique contemporaine <i>Dr. Jean-Louis CHASSAING</i>	15 h
Enseignement Spécialisé 8 : Sémiologie psychiatrique II <i>Dr. Danièle BRILLAUD</i>	15 h

M.T. III : théories se rapportant à la psychopathologie

Ce Module présente les différentes théories qui font référence en psychopathologie. La visée consiste à travailler à l'établissement de tableaux nosographiques propres à être généralement reconnus, sans chercher absolument pour autant à obtenir un tableau consensuel. Ainsi une place importante sera réservée à l'enseignement de théories aussi différentes que les neurosciences ou la neuropsychologie du vieillissement, mais aussi, par ailleurs, à l'anthropologie, à l'abord philosophique, ou linguistique, en psychopathologie. Ces points de vue distincts, parfois divergents, permettront à l'étudiant de bien distinguer les supports théoriques de référence des différentes psychopathologies.

Les enseignants de Cours Magistraux pour ce module sont :

- **Dr. Catherine RONDEPIERRE**, *psychiatre, psychanalyste* ;
- **Dr. Céline RUMEN**, *psychiatre, psychanalyste*.

Le Module III comprend 25h de C.M., 15h de T.D. et 4 E.S. totalisant 60h de Conférences École :

- Enseignement Spécialisé 9 : psychopathologie et philosophie ;
- Enseignement Spécialisé 10 : neurologie et neurosciences ;
- Enseignement Spécialisé 11 : psychopathologie et anthropologie ;
- Enseignement Spécialisé 12 : sémiologie psychiatrique III.

Les chargés de Conférences École (C.E.) pour ces Enseignements Spécialisés sont :

- **Dr. Danièle BRILLAUD** ;
- **M. Pierre-Christophe CATHELINÉAU** ;
- **M. Pierre-Yves GAUDARD** ;
- **Dr. Agnès MICHON** ;

Module III : théories se rapportant à la psychopathologie	100 h
Cours Magistraux <i>Dr. Catherine RONDEPIERRE, Dr. Céline RUMEN</i>	25 h
Travaux Dirigés	15 h
4 Enseignements Spécialisés : Conférences Écoles	60 h
Enseignement Spécialisé 9 : psychopathologie et philosophie <i>M. Pierre-Christophe CATHELINÉAU</i>	15 h
Enseignement Spécialisé 10 : neurologie et neurosciences <i>Dr. Agnès MICHON</i>	15 h
Enseignement Spécialisé 11 : psychopathologie et anthropologie <i>M. Pierre-Yves GAUDARD</i>	15 h
Enseignement Spécialisé 12 : sémiologie psychiatrique III <i>Dr. Danièle BRILLAUD</i>	15 h

M.T. IV: principales approches utilisées en psychothérapie

Le Module IV, plus pratique et professionnalisant, permet aux futurs praticiens de se familiariser avec les différentes méthodes utilisées en psychothérapie mais aussi d'avoir un certain nombre de notions concernant les différents traitements ou modes de suivi susceptibles d'être mis en œuvre pour leurs patients. Ainsi, plusieurs professionnels rompus à des pratiques psychothérapeutiques différentes

- cognitivo-comportementale, neuropsychologique, systémique, familiale, ou encore institutionnelle - formeront l'étudiant de manière à ce que celui-ci puisse opérer, en connaissance de cause, les choix qui seront ceux de sa future pratique. Les dimensions déontologiques et juridiques des pratiques constituent un autre point fort du Module IV.

Les enseignants de Cours Magistraux (C.M.) pour ce Module sont :

- **Dr. Martine GROS**, *psychiatre, psychanalyste*
- **Dr. Claude LANDMAN**, *psychiatre, psychanalyste* ;

- **Pr Stéphane THIBIERGE**, *directeur de recherches en psychopathologie, psychanalyste.*

Le Module IV comprend 25h de C.M., 15h de T.D. et 4 E.S. totalisant 60h de C.E. :

- Enseignement Spécialisé 13 : les différentes méthodes analytiques ;
- Enseignement Spécialisé 14 : psychopathologie, droit et déontologie de la prise en charge ;
- Enseignement Spécialisé 15 : prescription et psychopathologie ;
- Enseignement Spécialisé 16 : psychopathologie cognitive, systémique et institutionnelle.

Les Chargés de Conférences École (C.E.) pour ces Enseignements Spécialisés sont :

- **Dr Alain CHABERT** ;
- **M. Roland CHEMAMA** ;
- **Dr Lola FORGEOT** ;
- **Dr. Céline RUMEN.**

Module IV : principales approches utilisées en psychothérapie	100 h
Cours Magistraux <i>Dr. Martine GROS, Dr. Claude LANDMAN et Pr. Stéphane THIBIERGE</i>	25 h
Travaux Dirigés	15 h
4 Enseignements Spécialisés : Conférences Écoles	60 h
Enseignement Spécialisé 13 : les différentes méthodes analytiques, <i>M. Roland CHEMAMA</i>	10 h
Enseignement Spécialisé 14 : psychopathologie, droit et déontologie de la prise en charge, <i>Dr. Céline RUMEN</i>	10 h
Enseignement Spécialisé 15 : prescription et psychopathologie, <i>Dr Lola FORGEOT</i>	10 h
Enseignement Spécialisé 16 : psychopathologie cognitive, psychopathologie systémique et psychopathologie institutionnelle, <i>Dr. Alain CHABERT</i>	30 h

Obligations de volume horaire pour les étudiants du *Cursus spécialisé* en fonction de leur diplôme au moment de leur primo-inscription

En fonction du diplôme qui leur a donné accès au Cursus spécialisé de l'EPHEP, les étudiants sont soumis à des obligations de volume horaire spécifiques conformément au Décret du 7 mai 2012 :

Thèmes de formation	Psychiatres (dispense totale)	Médecins non psychiatres	Psychologues cliniciens	Psychologues non cliniciens	Psychanalystes régulièrement enregistrés dans leurs annuaires	Professionnels n'appartenant à aucune des catégories précédentes
Développement, fonctionnement et processus psychiques	oh	oh	oh	oh	oh	100h
Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques	oh	oh			100h	100h
Théories se rapportant à la psychopathologie	oh	100h			50h	100h
Principales approches utilisées en psychothérapie	oh	100h			50h	100h
Stage	0 mois	2 mois	0 mois Pour les titulaires du titre de psychologue qui ont accompli dans le cadre de leur formation le stage professionnel prévu à l'article 1 ^{er} du décret n°90-255 du 22 mars 1990 dans un établissement public ou privé détenant l'autorisation mentionnée à l'art. L. 6122-1 du code de la santé publique ou à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles.	2 mois Pour les titulaires du titre de psychologue qui n'ont pas accompli dans le cadre de leur formation le stage professionnel prévu à l'article 1 ^{er} du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 dans un établissement public ou privé détenant l'autorisation mentionnée à l'art. L. 6122-1 du code de la santé publique ou à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles.	2 mois	5 mois

Ainsi, les titulaires d'un Doctorat de médecine non-psychiatres doivent suivre l'intégralité des Modules de formation théorique III *Théories se rapportant à la psychopathologie* (100 h) et des M.T. IV *Principales approches utilisées en psychothérapie* (100 h) ainsi qu'un Stage de deux mois.

Les psychologues non-cliniciens doivent, eux, effectuer un Stage de deux mois.

Les psychanalystes disposant des prérequis (cf. Décret du 7 mai 2012) doivent effectuer les 200 heures (M.T. II : 100 h et M.T. III et M.T. IV : 50 h chacun) demandées par ce Décret, et un Stage de deux mois.

Les modalités de contrôle des connaissances pour le *Cursus spécialisé*

L'assiduité aux enseignements est obligatoire.

Chaque Module de formation théorique (M.T.) fait l'objet d'un contrôle des connaissances alliant le **contrôle continu** organisé dans le cadre de chaque enseignement spécialisé (E.S.) et un **examen terminal** pour le M.T., ces deux modalités comptant respectivement pour cinquante pour cent de la note finale.

Le M.T. est considéré comme acquis lorsque la note finale est au moins égale à 10/20, chaque M.T. devant être acquis en propre, et ne pouvant en aucun cas faire l'objet d'une compensation globale, conformément aux textes en vigueur¹.

La Session d'Examens a lieu au mois de juin, et la Session de Rattrapage au mois de septembre. Les conditions de validation de chaque M.T. après la Session de rattrapage sont identiques à celles de la première Session, selon la réglementation en vigueur.

Seuls les étudiants ayant satisfait aux exigences du contrôle continu organisé tout au long de l'année universitaire peuvent se présenter à la session de juin. En revanche, tous les étudiants peuvent se présenter à la session de septembre où le contrôle continu n'est pas pris en compte.

Les examens se passent sur des copies anonymes fournies par l'École.

Une fois les examens terminés, le Jury se réunit afin de statuer sur les résultats des étudiants. Il est souverain et peut attribuer des points de Jury afin de délivrer des mentions. Le Président du Jury est le Directeur des enseignements, assisté d'autres enseignants dont la liste est communiquée aux étudiants en début d'année.

Dans l'éventualité où un M.T. ne serait pas validé après la Session de rattrapage, l'étudiant ne peut se représenter afin de le valider que deux fois dans un délai de trois ans². De plus, l'étudiant ne peut se représenter qu'à la condition d'avoir de nouveau suivi les enseignements de ce M.T.³.

Il ne conserve donc pas les notes acquises dans le cadre du Contrôle continu au sein de chaque E.S. Il doit de nouveau valider chaque E.S. du M.T. où il a échoué.

Compte-tenu du fonctionnement de l'École où seulement 2 M.T. sont actifs chaque année, l'étudiant qui aura échoué à un M.T. ne pourra s'y représenter l'année suivante, mais seulement deux ans après (se reporter au tableau infra). Par exemple, un étudiant inscrit pour la première fois

1 : Cf. Arrêté du 8 juin 2010 relatif à la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute, art. 4, alinéa I.

2 : Ibid.

3 : Art. 4, alinéa II.

lors d'une année où les Modules I et II sont enseignés (pour lui Année 1), et qui échoue à un ou deux de ces Modules, ne peut les représenter l'année d'après (Année 2), puisque ces enseignements ne sont pas dispensés deux années de suite. Il doit donc attendre pour cela l'Année 3 où de nouveau les Modules I et II sont au programme. Dans le cas où un étudiant a validé les Modules I et II en Année 1 mais échoue en Année 2 au Module III et (ou) au Module IV, il ne peut terminer sa scolarité qu'au cours d'une Année 4 où les modules qu'il n'a pas validés sont de retour.

Le même système s'applique aux étudiants admis à ne suivre qu'un seul module par an. Toutefois l'échec au Module III et (ou) IV implique pour eux que leur scolarité se distribue sur 6 ans.

Par ailleurs, et toujours conformément à la réglementation⁴, en cas de non-validation dans

le délai maximum de trois ans imparti pour la validation d'un M.T., le candidat doit se présenter de nouveau à l'ensemble des épreuves des M.T. Cette clause s'applique également pour le **Module de formation pratique** (M.P.).

Pour le Module de formation pratique (M.P.), le Stage fait l'objet d'un **Rapport avec soutenance** conjointement devant l'enseignant de l'École, le Tuteur EPhEP, et le Maître de stage. Le Stage est validé par l'enseignant de l'École.

La validation du M.P. consiste en une note finale devant être supérieure ou égale à 10⁵. En fin de Coursus, c'est-à-dire après avoir satisfait aux obligations de contrôle des connaissances définies par les textes, les étudiants peuvent prétendre à l'obtention d'un *Certificat d'habilitation à l'inscription sur les listes de psychothérapeutes*.

3. La Formation à la recherche en psychopathologie de l'EPhEP

La Formation à la recherche en psychopathologie de l'EPhEP s'adresse :

- aux étudiants ayant suivi les différents cursus de l'EPhEP,
- à tous les professionnels du soin souhaitant parfaire leurs savoirs théoriques et pratiques et s'initier à la recherche en psychopathologie.

Cette Formation à la recherche en psychopathologie se fait au sein du Laboratoire de recherches de l'EPhEP : le Centre d'Études de Psychopathologie Contemporaine (CEPC).

Chaque étudiant devra faire une demande de rendez-vous avec le Directeur des enseignements afin de lui présenter sa candidature.

La validation de la Formation à la recherche en psychopathologie est constituée par la rédaction d'un **Mémoire de recherche clinique** donnant lieu à une **soutenance publique** devant un Jury composé du **Doyen et de trois enseignants de l'EPhEP**.

Une **Journée de restitution et de communication des travaux de recherche** sera organisée chaque année à la Rentrée par l'EPhEP et par le CEPC, qui lui donneront diffusion.

⁴ : Art. 4, alinéa IV.

⁵ : Arrêté du 8 juin 2010, Art. 4, alinéa III.

RECHERCHE

Centre d'études et Départements



Au sein de l'École sont étroitement associés ses enseignements et les travaux de recherche qu'elle suscite. Le Centre d'Études en Psychopathologie Contemporaine (CEPC) structure cette recherche.

Le Centre d'Études en Psychopathologie Contemporaine

Axes de recherche :

- **Histoire et principes de la nosologie et de ses classifications**, *Dr. Jean GARRABÉ*
- **Clinique contemporaine**
 - **Peut-on définir une clinique contemporaine ?**, *Dr. Jean-Louis CHASSAING*
 - **Ségrégation : un conflit de jouissances ?** en association avec **le Cartel Franco-Brésilien de psychanalyse à la Maison d'Amérique Latine**, *Mme Angela Jesuino*
 - **Les malaises contemporains dans la culture**, autour des questions du fanatisme, de la radicalisation et du populisme, *Mmes Élisabeth OLA La SELVE, Christine DURA TEA, Claude RIVET, Pr Anne VIDEAU*
 - **La question des identités**, sous la responsabilité du *Dr. Charles MELMAN et de M. Pierre-Yves GAUDARD*
- **Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent**
 - **Les psychopathologies du bébé : cliniques, théories et recherches**, *Mme Marie-Christine LAZNIK*
 - **Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent**, *Mme Marika BERGES-BOUNES, Dr Évelyne LENOBLE*
- **L'économie de la jouissance**, *M. Pierre-Christophe CATHELINÉAU*
- **Anthropologie et psychopathologie**
 - **Anthropologie et psychopathologie**, *Pr Jean-Pierre WARNIER, M. Pierre-Yves GAUDARD*
 - **Autres et outre-cliniques : anthropologie et psychanalyse**, *M. Pierre-Yves GAUDARD*
 - **Le Groupe de Cotonou**, *Mme Claude JAMART, M. Pierre MARCHAL*
- **Spécificités de la subjectivité féminine**, *Mme Marie-Charlotte CADEAU*

- **Psychopathologie, écriture et discours**
 - **Psychopathologie, écriture et littérature**, *Mme Esther TELLERMANN*
 - **Le statut de la lettre et de l'écriture en psychanalyse**, *Dr. Claude LANDMAN*
- **Projet en cours** : suivi d'entretiens au sein de la **Structure de consultation de psychanalyse pour tous**, *Mme Danielle ELEB*
- **Clinique topologique**, *Dr Bernard VANDERMERSCH.*

Départements

- **Approche freudienne et lacanienne de la théologie chrétienne**
- **Recherche et formation sur l'adoption et la filiation**, *sous la responsabilité de M. Nazir HAMAD*

Les enseignants de l'EPhEP



Les enseignants de l'École sont des praticiens. Ils assurent la formation des étudiants soit en tant qu'enseignants de cours magistraux à l'École, soit en tant que chargés de conférences ou de travaux dirigés. Il faut ajouter à cela des conférenciers invités.

Les enseignants des Cours Magistraux à l'École sont :

- **Dr. Sandrine CALMETTES**, psychiatre, psychanalyste, ancien médecin Directeur du CMPP de la MGEN,
- **Dr. Martine GROS**, ancien responsable de pôle, médecin attaché, expert auprès des tribunaux, psychanalyste,
- **Dr. Claude LANDMAN**, psychiatre, psychanalyste, Doyen de l'EPhEP,
- **Mme Marie-Christine LAZNIK**, docteur en psychologie clinique, psychanalyste, consultante au Centre Alfred Binet,
- **Dr. Charles MELMAN**, psychiatre, psychanalyste, Doyen honoraire de l'EPhEP,
- **Dr. Catherine RONDEPIERRE**, psychiatre, psychanalyste,
- **Dr. Céline RUMEN**, psychiatre, psychanalyste,
- **Dr. Rémi TEVISSEN**, psychiatre, psychanalyste, praticien hospitalier,
- **Pr. Stéphane THIBIERGE**, professeur en psychopathologie à l'Université Paris Diderot Paris VII, psychanalyste.

Les Chargés d'ES à l'École sont :

- **Mr Alain BELLET**, psychologue clinicien, psychanalyste, doctorat en psychopathologie
- **Mme Marika BERGÈS-BOUNÈS**, psychologue, psychanalyste
- **Dr. Danièle BRILLAUD**, psychiatre, psychanalyste
- **Mme Marie-Charlotte CADEAU**, psychanalyste, formation de philosophie
- **M. Pierre-Christophe CATHELINÉAU**, psychologue clinicien, docteur en philosophie, psychanalyste
- **Dr. Alain CHABERT**, psychiatre, praticien hospitalier CHS, Fondateur de l'Unité de Thérapie Systémique de Couple et de Famille du C.H.S. de la Savoie, Membre du Conseil national de l'Union Syndicale de la Psychiatrie U.S.P. et du bureau du Comité Européen Droit Ethique et Psychiatrie C.E.D.E.P.
- **Dr. Jean-Louis CHASSAING**, psychiatre, ancien praticien hospitalier CHU, psychanalyste
- **M. Roland CHEMAMA**, agrégé de philosophie, psychanalyste
- **Dr. Jean-Marie FORGET**, psychiatre, psychanalyste
- **Dr. Lola FORGEOT**, psychiatre, praticien hospitalier
- **Mme Chantal GABORIT-STERN**, psychologue clinicienne, psychanalyste
- **Dr. Jean GARRABÉ**, psychiatre, Président du Collège de Psychiatrie
- **M. Pierre-Yves GAUDARD**, maître de conférences en anthropologie à l'Université Paris-Descartes Paris V, psychanalyste
- **Mme Angela JESUINO**, psychologue clinicienne, psychanalyste

- **Dr. Agnès MICHON**, neurologue, Institut de la mémoire, Hôpital de la Salpêtrière, Paris
- **Dr. Céline RUMEN**, psychiatre, psychanalyste
- **Dr. Bernard VANDERMERSCH**, psychiatre, psychanalyste

Les Conférenciers invités sont :

- **M. Philippe ADRIEN**, auteur, scénariste, metteur en scène
- **M. Alexandre ALARIC**, philosophe, théoricien de la littérature, Université des Antilles
- **Dr. Pascale BÉLOT-FOURCADE**, psychiatre, psychanalyste
- **M. Gabriel BERGOUNIOUX**, linguiste, professeur à l'Université d'Orléans
- **Mme Françoise BERNARD**, germaniste, conseil en formation, psychanalyste
- **Mr Thomas BOUVATIER**, psychanalyste, ancien élève de l'EPHEP, membre du CERT, fondateur d'« Autonomisation citoyenne. Étude de prévention des luttes radicales »
- **M. le Pr Jean-Baptiste BRENET**, docteur en philosophie, spécialiste de philosophie arabe et médiévale, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Mme Claire BRUNET**, agrégée et docteur en philosophie, ancienne élève de l'ENS, Maître de conférences à l'ENS Cachan, psychanalyste
- **M. Jorge CACHO**, psychanalyste, docteur en psychologie clinique
- **M. Henri CESBRON LAVAU**, psychanalyste, ancien élève de l'École polytechnique
- **Dr. Marc DARMON**, psychiatre, psychanalyste
- **Dr. Michel DAUDIN**, psychiatre, médecin des hôpitaux, psychanalyste
- **Dr. Michel DUBEC**, psychiatre, expert auprès des tribunaux
- **Dr. Christian FIERENS**, psychiatre, docteur en psychologie, psychanalyste
- **Dr. Lola FORGEOT**, pédopsychiatre
- **Mr Omar GUERRERO**, psychanalyste, psychologue clinicien, Centre Primo Lévi, travaillant avec l'ONG EliseCare (www.elisecare.org Irak, Syrie, Jordanie)
- **M. le Pr Patrick GUYOMARD**, professeur des Universités émérite, ancien élève de l'ENS, psychanalyste, fondateur de la SPF
- **M. le Nazir HAMAD**, docteur d'état en psychologie clinique, psychanalyste
- **Dr. Jean-Paul HILTENBRAND**, psychiatre, psychanalyste
- **M. le Pr. Emile JALLEY**, ancien élève de l'ENS, agrégé de philosophie, professeur honoraire de psychologie clinique et d'épistémologie à l'Université Paris-Nord
- **Mme Claude JAMART**, psychanalyste, infirmière hospitalière et psychiatrique
- **Mme Marie JEJCIC**, Maître de conférences en psychopathologie à l'Université Paris XIII, psychanalyste
- **Mme Anne JOOS DE TER BEERST**, licenciée en psychopédagogie, psychanalyste 21 mai 2019
- **Mme Christiane LACOTE-DESTREBATS**, ancienne élève de l'ENS, agrégée de philosophie, psychanalyste
- **Dr. Jean-Pierre LEBRUN**, psychiatre, psychanalyste
- **M. Michaël LEVINAS**, pianiste et compositeur

- **Mme Hélène L'HEUILLET**, agrégée de philosophie, maître de conférences Paris-Sorbonne, psychanalyste
- **M. Pierre MARCHAL**, docteur en philosophie, psychanalyste
- **Mme Catherine MILLET**, écrivain, critique d'art, directrice de la revue artpress
- **Dr Marc MORALI**, psychiatre, psychanalyste
- **M. Hubert RICARD**, agrégé de philosophie, psychanalyste
- **Mme Esther TELLERMANN**, agrégée de lettres, ancienne élève de l'ENS, écrivain, psychanalyste
- **Mme Eriko THIBIERGE-NASU**, psychologue clinicienne, psychanalyste
- **M. le Pr Jacques TOUCHON, MD, PhD**, professeur émérite à l'Université de Montpellier, neuropsychiatre
- **Dr. Jeanne WILTORD**, psychiatre, psychanalyste
- **Dr. Daniel ZAGURY**, psychiatre des hôpitaux, expert auprès des tribunaux.

Les enseignants des Travaux Dirigés sont :

- **Dr Gérard AMIEL**, médecin spécialiste en psychiatrie, ancien assistant et PH du CHU, chef de clinique des Universités, psychanalyste (Grenoble)
- **M. Édouard BERTAUD**, psychologue clinicien, psychanalyste (Paris)
- **Dr Jean-Luc CACCIALI**, psychiatre, psychanalyste (Grenoble)
- **M. Olivier CORON**, psychologue clinicien, psychanalyste (Grenoble – Gap)
- **Mme Isabelle DHONTE**, psychanalyste, diplômée de la Faculté de Théologie de Lille
- **Dr. Nicolas DISSEZ**, psychiatre, psychanalyste (Paris)
- **Mme Christine DURA TEA**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Nice)
- **Mme Josiane FROISSART**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Paris)
- **Mme Chantal GABORIT-STERN**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Paris)
- **Dr Patricia LE COAT**, psychiatre, psychanalyste (Brest)
- **Mme Edmonde LUTTRINGER**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Marseille)
- **M. Jean-Claude MOLINIER**, psychologue, psychanalyste (Marseille)
- **Mme Claude RIVET**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Manosque)
- **Mme Sarina-Silvia SALAMA**, psychologue clinicienne, psychanalyste (Paris), Responsable de l'organisation des T.D.
- **M. Luc SIBONY**, psychologue clinicien, psychanalyste (Paris)
- **Dr. Claire SOTTY- HARBONN**, psychiatre, psychanalyste (Paris)
- **Dr Corinne TYSZLER**, psychiatre, psychanalyste (Paris).

La responsable des Stages :

- **Dr Choula EMERICH**, DESS de psychologie, psychanalyste.

Inscriptions



Les inscriptions s'effectuent par lettre de demande motivée accompagnée d'un C.V, adressés au Doyen de l'École, le Dr. Claude Landman, par courrier postal ou par mail à inscriptions@ephep.com.

Elles sont ouvertes le 6 mai 2019 et closes au 31 octobre 2019.

Les candidatures retenues donnent lieu à un entretien, suivi d'une délibération des enseignants de l'École.

Coût de la formation

Cursus général, Cursus spécialisé :

- **En individuel** : 2 295 €/an sur deux années
- **En formation continue** : 3 600 €/an sur deux années
- **Étudiants** de moins de 27 ans,
inscrits à l'université sur l'année en cours : 1 400 €/an sur deux années

L'administration de l'EPHEP accordera sur demande motivée les facilités de paiement qui pourraient être souhaitées, et étudiera les possibilités éventuelles de financement de la formation (bourses d'études, prêt bancaire) par des organismes appropriés.

Stage seul (sous réserve d'acceptation après entretien) : 900 €

Auditeur associé* : 900 €

*** Le statut d'*Auditeur associé* est accordé aux personnes désireuses de suivre certains des enseignements de l'École (CM) et ses Grandes conférences.**

Les Anciens élèves de l'EPHEP ayant accompli la totalité du Cursus 1^{ère}- 2^{ème} Années et les membres d'institutions parentes ou associées bénéficient de conditions préférentielles.

Formation à la recherche en psychopathologie

Contact à prendre au Secrétariat

Pour tous renseignements :

Secrétariat EPHEP

01 42 86 13 93

ephep@orange.fr

www.ephep.com

EPhEP

25, rue de Lille – 75007 Paris
Tél. 01.42.86.13.93 - ephep@orange.fr
www.ephep.com
<https://www.facebook.com/ephep.psy>



EPhEP

ÉCOLE PRATIQUE
DES HAUTES ÉTUDES
EN PSYCHOPATHOLOGIES

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR